

À chaque étape de la vie, une solution



## Votre situation familiale change

Vous devez également signaler ces événements à la Caisse d'Allocations Familiales qui procédera à une nouvelle étude de vos droits (A.P.L., prestations familiales...). La modification de votre situation familiale peut entraîner une révision du S.L.S si vous y êtes assujéti.

### MARIAGE

---

**À fournir :**

Extrait d'acte de mariage.  
ou Extrait d'acte de naissance.  
ou Copie du livret de famille.

*Cotitularité automatique du bail pour le conjoint.*

### UNION LIBRE

---

**À fournir :**

Le concubin du locataire doit fournir :

- Copie de sa pièce d'identité.
- Copie de son avis d'imposition.
- Justificatif de domicile (> 1 an).
- Justificatifs de ses ressources mensuelles.

*À l'appréciation du bailleur, rédaction éventuelle d'un avenant sur demande écrite des deux partenaires, après un délai d'attente d'un an.*

### RUPTURE DE P.A.C.S.

---

**À fournir :**

Copie de l'enregistrement de la rupture de P.A.C.S.  
ou Extrait d'acte de naissance mentionnant la dissolution du PACS et lettre de congé en RAR de l'ex-partenaire sortant.

*Modification automatique du bail à la fin du préavis.*

### DÉCÈS

---

**À fournir :**

Copie de l'acte de décès.

*Mise à jour du dossier locataire.*

### CONCLUSION D'UN P.A.C.S.

---

**À fournir :**

Extrait d'acte de naissance.  
ou Copie de l'enregistrement de la déclaration.  
de P.A.C.S.

*Modification du bail si : le partenaire de P.A.C.S. n'était pas déjà cotitulaire du contrat de location et si les deux partenaires en formulent la demande écrite.*

### NAISSANCE OU ADOPTION

---

**À fournir :**

Extrait d'acte de naissance.  
ou Copie du livret de famille.  
ou Certificat d'adoption.

*Mise à jour du dossier.*

### FIN D'UNION LIBRE

---

**À fournir :**

Lettre de congé en RAR de l'ex-concubin sortant.

*Modification automatique du bail à la fin du préavis.*

### DIVORCE

---

**À fournir :**

Extrait d'acte de naissance mentionnant le divorce ou la séparation de corps.  
et/ou Justificatif du divorce (« par ces motifs » du jugement de divorce) ou de la séparation de corps.  
Pour la séparation de corps, lettre de congé en RAR du conjoint sortant.

*Modification automatique du bail.*

Si la modification de la composition familiale ou des ressources rendent votre logement inadapté, vous pouvez alors déposer une demande de mutation.